

# ***Les sujets évoqués en séance du 4 juin 2013***

## **Convention avec l'association UFCV**

Dans le cadre de notre partenariat avec l'UFCV qui assure l'accueil de loisirs sur la communauté de communes des Portes de l'Anjou, madame CHEVALIER Hélène, directrice de ce service à Daumeray, souhaiterait qu'une convention soit établie entre l'UFCV et la mairie. Cette convention porterait sur l'ensemble des photocopies réalisées au sein de la mairie pour le compte de l'UFCV (programmes des accueils proposés pendant les vacances et les mercredis, plaquettes d'information, etc...).

Les tarifs suivants sont proposés :

- copies en noir et blanc sur papier blanc Format A4 : **0,020 €** la copie
- copies en noir et blanc sur papier blanc Format A3 : **0,025 €** la copie
- copies en noir et blanc sur papier couleur Format A4 : **0,023 €** la copie

Une régie sera créée pour la facturation trimestrielle. Il est prévu de revoir les tarifs tous les ans par délibération afin de tenir compte de l'évolution des prix.

## **Création d'une régie communale « Photocopies »**

Il est rappelé qu'en date du 26 mars dernier, le conseil municipal avait décidé par délibération d'intervenir sur l'ensemble des régies communales. Les décisions suivantes avaient été prises :

- 1) suppression des trois régies « Activités ludiques et sportives », « Piscine » et « Adhésion bibliothèque ».
- 2) modification de la régie « Salle de sports »,
- 3) création d'une régie « Salle des fêtes ».

Les conseillers viennent de voter la création d'une nouvelle régie dédiée aux photocopies. Celle-ci concernera deux types de public :

- l'association UFCV avec l'établissement d'une convention et les tarifs votés ainsi : **0,020 €** la copie en noir et blanc sur du papier blanc A4, **0,025 €** la copie en noir et blanc sur du papier blanc A3 et **0,023 €** la copie en noir et blanc sur du papier couleur A4. Monsieur le Maire rappelle aux élus que les photocopies faites pour les associations communales le sont à titre gratuit. Ces dernières doivent cependant nous fournir le papier si elles veulent un fond en couleur.
- les particuliers avec la proposition de prix suivante : **0,15 €** la copie en noir et blanc A4 et **0,20 €** la copie en noir et blanc A3. Ne seront pas facturées les photocopies faites pour les demandeurs d'emploi et celles réalisées dans le cadre de dossiers administratifs (pièces justificatives). L'ensemble de ces tarifs seront affichés en mairie pour être portés à la connaissance du public.

## **Vestiaires Football**

Le devis reçu en début d'année par l'entreprise COUGNAUD étant trop élevé, le conseil municipal avait décidé de ne pas y donner suite. Un nouveau devis a été demandé à l'entreprise LE GOUPIL de Viré (14). Il est arrivé ce jour et estime à 74 035 € HT soit 89 741,86 € TTC la construction de deux vestiaires joueurs de 26 m<sup>2</sup> chacun et d'un vestiaire arbitre. Il est rappelé aux élus que pour ce projet de nouveaux vestiaires a été inscrite la somme de 85 000 € au budget 2013. Ce nouveau devis est à nouveau supérieur à la somme dédiée au projet. Il est précisé qu'aucune négociation avec cette entreprise n'a été initiée et que, pour diminuer le coût, des demandes de subvention peuvent également être faites auprès du District de Football et au titre de la réserve parlementaire. Par ailleurs de nouveaux devis seront demandés auprès d'autres prestataires. En ce qui concerne l'installation du bâtiment proposé par LE GOUPIL, elle serait prévue à la suite de la salle

de convivialité avec un espace entre les deux salles pour faciliter l'accès aux vestiaires. Au vu de tous ces éléments, l'étude de ce dossier se poursuit en évaluant l'ensemble des coûts (terrassment, raccordements eau-assainissement, électricité, etc).

### **Cyber Base**

Il est à nouveau possible de présenter auprès du FEADER une demande de subvention relative au fonctionnement du CYBER BASE et concernant plus particulièrement les 6 premiers mois de salaire de l'animateur. Cette demande de subvention sera à faire par l'association Familles Rurales avec l'appui de la mairie en tant que co-financeur du projet.

### **Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie**

Le projet de convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie et la mairie est présenté aux élus. L'objectif de ce partenariat est de favoriser le développement économique de notre territoire par la mise en place d'actions et de soutien à l'emploi. Il vise aussi à soutenir la création, l'accompagnement d'équipements, d'infrastructures de développement, à renforcer l'animation, la synergie, la mise en réseau des acteurs économiques du territoire. Chacune des deux parties devra s'engager dans différents domaines tels que l'information sur les entreprises, l'information économique, en matière d'accompagnement et de réflexion stratégique. La convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature. A l'arrivée de son terme, un bilan global qualitatif et quantitatif des actions menées sera présenté et permettra aux deux parties de décider de sa reconduction et de son éventuelle évolution. La signature de ce partenariat n'a aucune incidence financière.

### **Composition des conseils communautaires en 2014**

Comme évoqué lors d'une séance précédente, les conseillers municipaux souhaiteraient que le conseil communautaire fasse une nouvelle proposition sur le nombre total des conseillers à prévoir en 2014, ainsi que leur répartition par commune membre. L'ensemble des décisions devra être prise au plus tard le 31 août prochain. Aussi, il est décidé d'attendre la séance du mois de juillet pour délibérer sur ce dossier.

### **Mise en place du régime indemnitaire**

Lors de la dernière séance, la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire avait été voté. Les élus avaient alors demandé qu'une estimation financière soit faite avant que les différentes primes ne soient attribuées au 1er juillet 2013. Un tableau comparatif est alors distribué aux conseillers municipaux. Il recense à la fois les charges de personnel votées au budget 2013 sans primes et ces mêmes charges calculées avec des indemnités au 1er juillet et avec les avancements d'échelon prévus cette année. Le budget prévoyait ces charges de personnel à 457 000 €. Le calcul avec les primes et avancements d'échelon les prévoit à 434 524,90 €. Les élus donnent leur accord pour que le régime indemnitaire soit appliqué dès le 1er juillet 2013.